



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 AVRIL 2023
N° 26**

OBJET : Modification de la demande de subvention pour le terrain de sport.

Date de la convocation :
11/04/2023

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :**
15

**Nombre de Conseillers
en exercice :** 15

**Nombre de membres
présents :** 10

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

**Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine**

L'an deux mil vingt-trois, et le samedi 15 avril, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2^{ème} Adjoint.

Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard.

Etaient absents : Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur COGGIA François, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis.

Absents représentés : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur COGGIA François donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

La commune de COGGIA dispose au village, d'un vieux terrain de tennis réalisé en 1978 mais qui depuis n'a pas été entretenu et aujourd'hui il ne permet plus une réelle pratique de ce sport. Elle souhaite s'engager à fournir à nos concitoyens des installations sportives qui dont défaut, puisqu'il n'existe aucune autre installation sportive sur notre territoire communal.

L'augmentation de la population de la commune et particulièrement du nombre d'enfants scolarisés, mais aussi la création d'associations sportives qui seront en capacité d'utiliser ces installations, la volonté de relancer l'animation du village par des évènements sportifs, justifie largement l'investissement nécessaire. Sur la base d'un devis de 102 651,47 € HT.

La commune dans sa délibération N° 8 du 23 février 2023, a voté une demande de subvention pour la rénovation du tennis municipal en city stade.

Le Président propose un changement du plan de financement :

Collectivité de Corse :	40%	41 060,58 € HT
Agence Nationale du Sport :	40%	41 060,58 € HT
Commune :	20%	20 530,32 € HT
Total :		102 651,48 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide après en avoir délibéré :

- **D'annuler le plan de financement du city stade tel qu'il est inscrit dans sa délibération N° 8 du 23 février 2023,**
- **D'adopter le nouveau plan de financement proposé par le Président,**
- **Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour exécuter les formalités et engager les moyens nécessaires.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**



**Le Maire,
François COGGIA**